

**DEPARTEMENT DU CALVADOS**  
**MAIRIE DE**  
**FEUGUEROLLES BULLY**  
-----

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 17 FEVRIER 2011**

L'an deux mil onze, le jeudi dix sept février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle annexe à la mairie, sous la présidence de Monsieur LE BARRON Gérard, Maire.

**Présents** : LE BARRON Gérard, LALLOUET Patrick, IMBEAUD Isabelle, DUHAMEL Pascal, ROBILLARD Franck, LORGERIE Nelly, PAQUET Jean-Pierre, LE ROUX Sylviane, DURAND Jean-Paul, CHAPRON Gaëtan, ARMAND Gilles, CATTANEO Brigitte.

**Procurations** : de Mr MONCEL Michel à Mme LORGERIE Nelly  
De Mme MANOURY Yolande à Mme IMBEAUD Isabelle.

**Absents** : Mr DUREL Benoît

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Mr Robillard est nommé secrétaire de séance.

**Délibération 05/2011 : Ajout d'un point à l'ordre du jour**

Mr le Maire demande l'autorisation à l'assemblée d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Autorisation du conseil municipal à Mr le Maire pour effectuer des demandes de subventions pour l'extension de la cantine et création de la salle polyvalente.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte.

**Délibération 06/2011 : Demande de subventions pour l'extension et création de la salle polyvalente**

Mr le Maire informe que pour l'extension de la cantine et la création de la salle polyvalente, des subventions peuvent être obtenues.

Il demande au conseil municipal de l'autoriser à faire des demandes :

- À la préfecture au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
- Au Conseil Général du Calvados
- Au Conseil Régional de Basse Normandie
- Auprès de mr Cousin, député de la circonscription au titre de l'aide parlementaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte.

**Délibération 07/2011 : Acquisition de parcelles appartenant au C.H.U**

Mr le Maire rappelle les prix proposés au CHU pour l'acquisition des parcelles suivantes :

- Parcelle ZC 25 pour l'extension de la station d'épuration : 0.75 € le m<sup>2</sup>
- Parcelle AD 12 pour la création d'un parking : 8 € le m<sup>2</sup>

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, :

- Décide l'acquisition de ces 2 parcelles au prix indiqué ci-dessus

- Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à l'acquisition de ces parcelles

**Délibération 08/2011 : Choix des entreprises pour le projet de station d'épuration**

Mr le Maire laisse la parole à Mr Bayrac, maître d'œuvre du projet.

Mr Bayrac rappelle que la commune a engagé une procédure d'appel d'offres (procédure adaptée) pour la réalisation de sa station d'épuration de 1 700 équivalents habitants.

La consultation a été lancée sur la base de 2 lots distincts :

- Lot n°1 : réalisation de la nouvelle station d'épuration
- Lot n° 2 : réalisation de la canalisation de transfert

La commission d'appel d'offres a procédé à l'ouverture des plis le 05 janvier à 18h00.

4 offres ont été reçues.

Mr Bayrac expose le critère de jugement des offres :

- Valeur technique du projet : 50/100
- Economie globale du projet : 40/100
- Délai de réalisation du projet : 10/100

Mr Bayrac précise que le cahier des charges imposait à chaque candidat de répondre à l'obligation suivante : la fourniture, la pose et la mise en service d'un panier dégrilleur automatique au poste de refoulement de Bully.

Les prix mentionnés aux actes d'engagement des différents candidats ont été vérifiés poste par poste. Aucune erreur de calcul n'a été relevée.

Les prix bruts, hors option, sont reportés ci-dessous :

N° d'ordre	Désignation groupement	Génie Civil	Equipement	Total
1	Sade/ Couste-Wolf/Studio 13	481 036.00 €	544 651.00 €	1 025 687.00 €
2	Saur/Ronco/Jl Bataille	523 070.00 €	434 730.00 €	957 800.00 €
3	Wangner/wolf/Venturini	715 269.00 €	334 159.00 €	1 049 428.00 €
4	Sogea/Hervé/Ar Archi	790 000.00 €	369 910.00 €	1 159 910.00 €

A l'issue de cet exposé, Mr le Maire reprend la parole et propose au Conseil Municipal de retenir :

- Le groupement SAUR/RONCO/JL BATAILLE qui présente toutes les garanties et se révèle mieux et moins disant pour un montant de 957 800 € H.T.

Mr le maire propose par ailleurs de ne pas retenir l'option obligatoire compte tenu de la disparité des coûts constatés et du montant global de l'opération (intégration de la conduite de transfert du lot n°2). Une phase de négociation va être enclenchée avec les entreprises concernées comme stipulé dans le règlement de la consultation.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, accepte de retenir :

- Le groupement SAUR/RONCO/JL BATAILLE pour un montant de 957 800 € HT.

**Délibération 09/2011 : Retrait de la commune de Vieux du SIGAZ**

En attente d'une desserte en gaz depuis 2002, la commune de Vieux a décidé par délibération du 15 janvier 2010 de ne pas s'engager dans la quatrième procédure de délégation de service public lancée au premier semestre 2010.

Le Comité Syndical en date du 06 décembre 2010 s'est prononcé en faveur de cette demande.

Ce retrait est subordonné à l'accord des conseils municipaux des collectivités membres du syndicat exprimé dans conditions de majorité qualifiée. Au vu de la majorité qualifiée requise, le Préfet établira alors l'arrêté préfectoral modifiant le périmètre du SIGAZ.

Conformément à l'article L5211-18 du CGCT, il convient que notre commune délibère sur cette demande de retrait.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- Accepte le retrait de la commune de Vieux du SIGAZ

#### **Délibération 10/2011 : Projet de convention entre l'Association de Loisirs de Feuguerolles Bully et la commune**

Mr le Maire donne lecture du projet de convention entre l'Association de Loisirs de Feuguerolles Bully et la commune pour la gestion de la bibliothèque municipale.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter cette convention.

#### **Délibération 11/2011 : statuts modifiés du projet de S.I.V.O.M « Les trois villages »**

Mr le Maire informe l'assemblée que la remarque faite lors du conseil municipal du 18 novembre 2010 (délibération n° 59/2010) a été prise en compte par le Conseil Syndical « les trois villages » lors de sa séance du 17 janvier 2011.

Par conséquent, le conseil municipal, :

- par 8 voix « pour », 3 voix « contre » et 3 « abstentions » approuve les statuts modifiés

#### **Travaux ancienne école de Bully :**

3 axes de travail avaient été proposés et étudiés :

- ❖ Démolition de la partie construite
- ❖ Raboter le mur
- ❖ Travaux sur la voirie

Les travaux sur la voirie semblent la solution la plus appropriée. Mr Lallouet présente un plan d'aménagement du cœur de Bully. Des études seront réalisées en partenariat avec l'Agence Routière Départementale.

Compte tenu de l'heure tardive, l'assemblée décide de reporter le point 8 de l'ordre du jour (compte rendu commissions & groupe de travail cantine).

De même, compte tenu d'un manque d'informations, le point 5 (prix de la location cantine/salle des fêtes) est également reporté.

#### **Questions diverses :**

Mr le Maire distribue le planning des réunions pour l'année 2011.

Il est prévu d'organiser 2 réunions afin d'informer les habitants sur les projets réalisés et futurs. Une journée en mai et l'autre en octobre.

La séance est levée à 23h45